

L'action sociale en faveur des retraités de la DGAC et de Météo-France

L'action sociale c'est une tradition de solidarité. Désormais les retraités siègent au Comité Central d'Action Sociale.

L'objectif de l'action sociale en faveur des retraités est de leur apporter un soutien mais aussi de maintenir un lien avec leur administration.

L'une des difficultés de cette action, c'est la communication et la diffusion de l'information.

Vos adresses sont mal connues, leur obtention par le biais des services payeurs de votre pension relève d'une démarche administrative complexe.

C'est pourquoi ce document, si vous nous le retournez, servira à mettre en place un fichier, mais aussi à connaître vos attentes.

L'organisation de l'action sociale

Le 30 janvier 2001, à l'occasion de l'une des réunions de bureau de l'AAM, Henri Conan, ancien président du Comité central d'action sociale (CCAS) de l'Aviation civile et de Météo-France, est venu, à titre amical, rappeler l'organisation de l'action sociale commune aux deux administrations.

Sans égaler les capacités d'action des Comités d'entreprise du secteur privé, les Comités d'action sociale des administrations de l'Etat ont pour but d'obtenir un climat social de qualité répondant aux impératifs de solidarité, de convivialité et de participation aux différentes animations nationales, locales ou associatives. Les initiatives développées intéressent les personnels en activité et retraités.

Le CCAS s'attache à la définition et à l'amélioration des procédures à appliquer aux prestations décidées au niveau interministériel.

Il oriente d'autre part les actions complémentaires qui sont du domaine des comités locaux d'actions sociale (CLAS). Ces

actions ne doivent pas faire double emploi avec celles de niveau interministériel.

Exemples : Actions traitées au niveau interministériel : les tickets «restaurant», les réservations de logements, les attributions d'allocation logement ...

Actions traitées au niveau local : les déplacements d'ordre culturels ou sportifs de quatre jours maximum, les sorties d'enfants, les arbres de Noël ...

Il y a en France 13 CLAS. L'un, par exemple, s'occupe de la région parisienne. Les aides accordées ne peuvent concerner que le cadre régional, répondant à des besoins exprimés par des associations locales, présentés dans des formes réglementaires de façon précise.

Les fonds attribués proviennent du «budget d'initiatives locales» (BIL) qui est une ligne budgétaire dont les crédits ont vocation à être déconcentrés au profit des directions de l'Aviation civile et de Météo-France pour promouvoir des actions sociales, culturelles et sportives sur leur territoire de compétence.

• Pierre Fournier •



Commission «retraités» du comité Central d'Action Sociale

SRH/SDP/5 Marie-jo Philippon

50, rue Henri Farman, 75720 Paris cedex 15

Nom : _____ Prénom : _____

Service: DGAC Météo-France

Adresse actuelle: _____

Adresse du lieu de retraite: _____

Je souhaite recevoir les informations relatives à l'action sociale oui non

J'autorise l'administration à communiquer mon adresse aux associations locales et nationales de la DGAC ou de Météo-France oui non

Les renseignements me concernant peuvent faire l'objet d'un enregistrement informatique. oui non

Observations et suggestions:

date et signature :